



SÉNAT

100 ans pour les hommes

70 ans pour les femmes

SUFFRAGE
UNIVERSEL
PUR ET SIMPLE



16 NOVEMBRE
1919 ● 2019

100
ANS

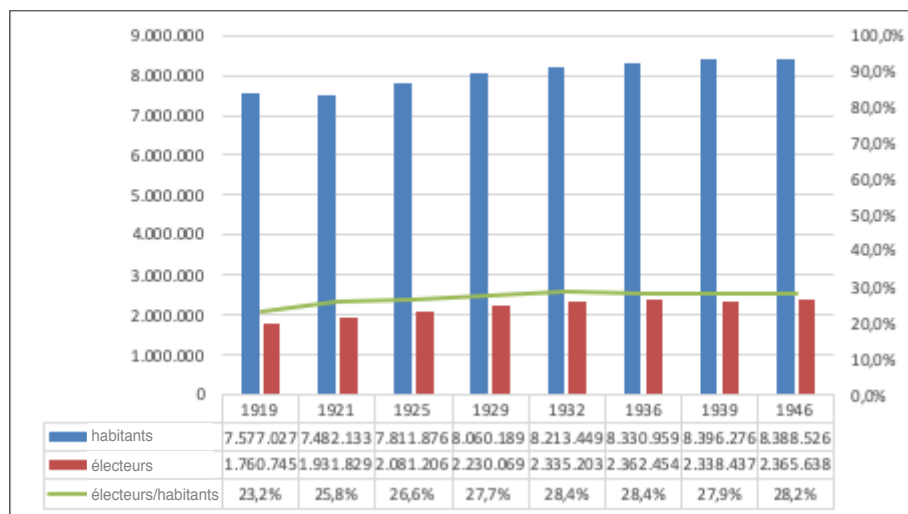


Les élections du 16 novembre 1919

Introduction

Le 16 novembre 1919, il y a exactement 100 ans, tous les Belges de sexe masculin (et 12.000 femmes) peuvent voter pour la première fois, en vertu du principe «un homme, une voix». Le suffrage universel pur et simple est désormais une réalité, du moins pour les hommes. En effet, dans « un homme, une voix », « homme » s'entend au sens littéral du terme : les femmes n'ont pas le droit de vote; seul un nombre limité d'entre elles pourront voter aussi ce jour-là.

Suffrage universel pour hommes nombre d'électeurs au nombre d'habitants



Comment s'est déroulée cette journée ?

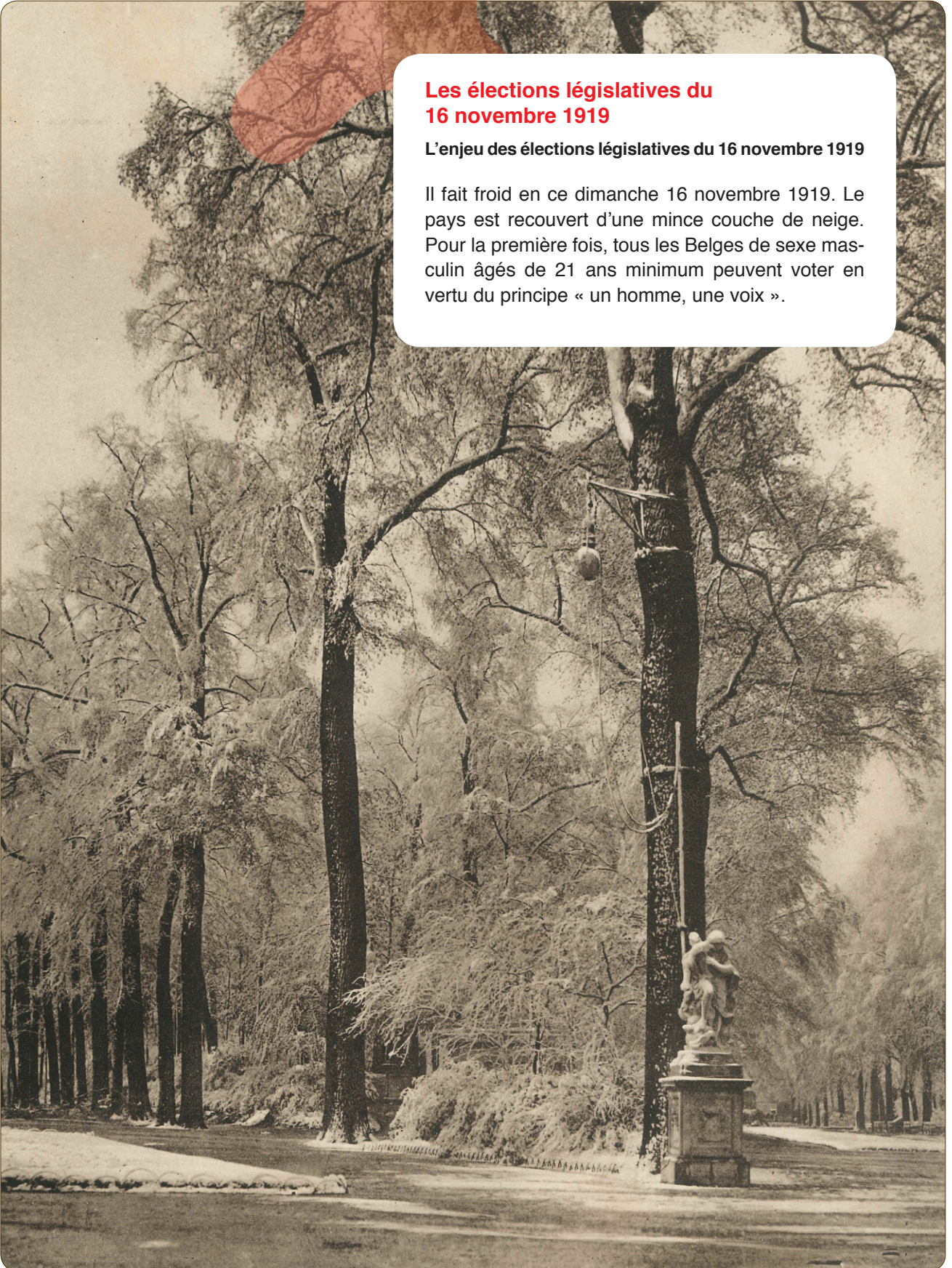
Quel était l'enjeu de ces premières élections après la guerre ?

Ce premier volet se concentre sur le 16 novembre 1919. Dans les volets suivants, nous examinerons l'évolution que le droit de vote en Belgique a connu avant d'aboutir au principe « un homme, une voix ».

Les élections législatives du 16 novembre 1919

L'enjeu des élections législatives du 16 novembre 1919

Il fait froid en ce dimanche 16 novembre 1919. Le pays est recouvert d'une mince couche de neige. Pour la première fois, tous les Belges de sexe masculin âgés de 21 ans minimum peuvent voter en vertu du principe « un homme, une voix ».



La Belgique compte un peu plus de deux millions d'électeurs inscrits, dont quelque 12 000 femmes. Il s'agit essentiellement de femmes ayant perdu leur mari ou leur fils au front. À cette époque, en effet, les femmes n'ont pas encore le droit de vote.

PREMIER CANTON.						
Liste des Électeurs pour les élections aux Chambres législatives en 1919.						
NOM, PRÉNOMS ET PROFESSION DES ÉLECTEURS		Indication de dernier domicile dans le cantonne au 1 ^{er} janvier 1919, dans de l'arrondissement, sans exigence de la population et l'inscription au rôle de l'impôt, et le sexe des électeurs à 1919.	LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	INDICATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS SPÉCIALES DE L'ÉLECTION DES FEMMES ÉLECTEURS.	OBSERVATIONS	
N. B. — Pour les femmes mariées ou veuves, indiquez d'abord son nom de famille et son prénom, puis ajoutez : épouse (ou veuve non remariée) de... (nom et prénoms de l'époux). (L'astérisque * devant le nom indique que l'électeur ne figure pas sur les listes en vigueur). (L'astérisque ** devant le nom indique que l'électeur a figuré précédemment sur les listes de l'un ou de l'autre canton.)		En outre, le cas échéant, désignation de la commune de la commune où l'électeur a résidé au domicile de son premier domicile (après le premier janvier 1919).	En outre, le cas échéant, désignation de la commune de la commune où l'électeur a résidé au domicile de son premier domicile (après le premier janvier 1919).	1. Mention du corps ou service auquel appartenait le militaire décédé, après en être de la femme décédée et nombre de enfants restants. Ou 2. Commune où la citoyenne, après en être de la femme décédée, est inscrite dans le registre spécial relatif aux citoyens fiancés ou mariés à l'étranger. Ou 3. Nombre de enfants restants au décès du militaire ou de la citoyenne. Ou 4. Si l'électeur est la mère d'un militaire mort à la guerre ou d'un fils mort au front, indiquez l'année de son décès. Ou 5. Nom et prénom de son mari, indiquant de la commune de son domicile. Ou 6. Lieu et date de son mariage. Ou 7. Lieu et date de son décès. Ou 8. Mention de la qualité de veuve ou d'ancien mari, avec en présence de l'époux, lieu et date de son décès ou de la dissolution du mariage.	Mention des ARRÊTÉS de la Cour d'Appel, modifiant les listes.	
S U I T E						
I N S C R I P T I O N S						
*Aube *Bouvermond, Gh. *Bourgeois *Lafitte, Achille *Doreux *Devester *Labens *Epoux Della, Nani *Lemaers *Duchateau, Herm. *Meyns *Dumort, Joseph *Poeyere *Hubbrechts *V. Rogiers, Alois *Van den Broeck, Ed. *Van Ervyck, Ed.	Mario-Virgilio Marie-Louise Jacques Simon Elva Elisabeth Marie Françoise Marie-Rosalie Marthe	négociante sans profession journalier sous-officier d'inf. sans profession sans profession sans profession sans profession imp. des Nerviers 46 sans profession négociante sans profession	rue de Bruxelles 39 rue de Malines 181 rue des Brasseurs 15 rue du Manège 4 b ^d de Diest 43 rue du Poirier 6 imp. des Nerviers 46 impasse Kessel 11 rue de Diest 43 rue des Erckeniers 19	17 déc. 1856 4 février 1873 15 août 1883 29 juillet 1893 5 juillet 1872 23 juin 1873 1 octobre 1869 25 sept. 1841 5 juillet 1866 8 nov. 1889	L. Louvain, n° 1 — mari tué idem — idem L. Louvain, n° 10 — détenue pour motif politique L. Louvain, n° 1 — mari tué idem — idem idem — idem idem — idem idem — idem idem — idem	

PROVINCE DE BRABANT Arrondissement administratif de Bruxelles. WOLUVE-SAINT-LAMBERT	PROVINCE BRABANT Bestuursarrondissement Brussel. SINT-LAMBRECHTS-WOLUVE
CONVOICTION DU COLLÈGE ÉLECTORAL DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES	
BUREAU BRUXELLES.	
BUEEROEPIJNG VAN HET KIESCOLLEGE VAN HET ARRONDISSEMENT BRUSSEL	
Aanwijzing van den kiezer	
Nom : <u>Fauconnier</u> Prénoms : <u>Maria Jean Pierre</u> Noms : <u>de Marie-Joseph</u> Domicile en cette commune. <u>de Marie-Joseph</u> Né à <u>de Marie-Joseph</u> le <u>18 août 1876</u> à <u>de Marie-Joseph</u> , den <u>18 août 1876</u>	
Le Collège des Bourgeois et Echevins de Woluwe-Saint-Lambert, à l'honneur de vous avoir de vous rendre, muni de la présente lettre de convocation, le DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1919, entre 8 heures du matin et 1 heure de l'après-midi, au local où doit se réunir la section électorale à laquelle vous appartenez d'après le tableau de répartition ci-après et dont le numéro est indiqué en marge, pour procéder à l'élection de 28 membres de la Chambre des Représentants, en remplacement de M.M. Bertrand, Borysso, Carton de Wiart, Cohn, Colla, Crick, De Bee, De Coster, Delperle, Devaux, Duplat, Elbers, Pevan, Pleuillien, Luyckx, Meynans, Meukin, Robyn, Theodor, T'Kint, Van der Velde et Waewermans, et de 12 Sénateurs, en remplacement de M.M. Schepens, Braun, Brunnard, de Ro, Du Bost, Dupret, Flechet, Hallet, Halot, Haerck, Lamotte, Orban de Xivry et Poelaere.	
Veuillez, M. l'inspecteur de votre section, m'acquiescer la réception de la présente lettre de convocation en apposant l'indication de la date où elle vous aura été remise, ainsi que votre signature à côté de votre nom indiqué sur le tableau que vous présenterez le porteur.	
PAR LE COLLÈGE : — VAN WEGE HET COLLEGE : Le Secrétaire, — De Secretaris, A.-J. SLEGERS. Le Bourgeois, — De Burgemeester, Fr. DEBIELEDER.	

A. Liste des électeurs du premier canton de Louvain pour les élections parlementaires du 16 novembre 1919.
Stadsarchief Leuven

B. Bulletin de vote.
Archives de la ville de Bruxelles, Fonds Fauconnier, 3.

C. Demande tardive d'inscription sur les listes d'électeurs
Felixarchief, MA FAG 3407

Met het register der bevoegdlijsten van het Schepencollege der gemeente Oorderen.

Zitting van 27 Juli 1919.

Tegenwoordig de heeren: P. HOEWAGELS, Burgemeester-Voorzitter, J. DANIEL, J. B. AERTSEN, Schepenen en F. VAN DEN VEN Gemeentesecretaris,

Het Schepencollege ?

Gezien de vraag van den heer Jozef Van Ockelen, Veldwachter te Oorderen, ingediend op 16 Juni 1919, strekkende om de inschrijving te bekomen op de kiezerslijsten voor Kamers en Senaat, in deze gemeente voorloopig gesloten den 15 Juni 1919, Gezien het verslag van den heer Schepen Danis,

Besluit oopenlijk :

IPHIGENIE PETRUS JOZEF, landbouwerkmann, alhier wonende Zil verstrat n° 13, te Oorderen geboren den 2 Juli 1867, zal ingekieserd worden op de lijst van voor de Kamers van Volksvertegenwoordigers en den Senaat, voorloopig gesloten den 15 Juni 1919.

Gedwaan te Oorderen, in zitting van 27 Juli 1919.

De Secretaris, De Burgemeester-Voorzitter,

Jean van der Vliet

GEWELDIGE BESCHIED VAN OORDEREN
PROV. ANTWERPEN

En 1919, le pays connaît de nombreux problèmes politiques et socioéconomiques, dus pour une large part à la Première Guerre mondiale : il faut relancer l'économie et reconstruire le pays¹.

Les dégâts matériels sont considérables: environ 5 % de l'ensemble des bâtiments ont été entièrement détruits et un pourcentage encore plus élevé a été partiellement détruit ou endommagé. De nombreuses terres arables sont temporairement inutilisables en raison des inondations de la guerre et des obus perdus. Il y a un million de chômeurs².

Comment les électeurs voteront-ils ?

Dans les milieux politiques, on se demande quelle sera la progression du parti socialiste et si les catholiques conserveront leur majorité absolue. De ces nouveaux rapports de force dépendront les solutions apportées aux problèmes³.



A

A. Vers le bureau de vote !
L'Événement illustré, n° 213,
22 novembre 1919, p. 684.

B. Dans le bureau de vote.
L'Événement illustré, n° 213,
22 novembre 1919, p. 684.



B

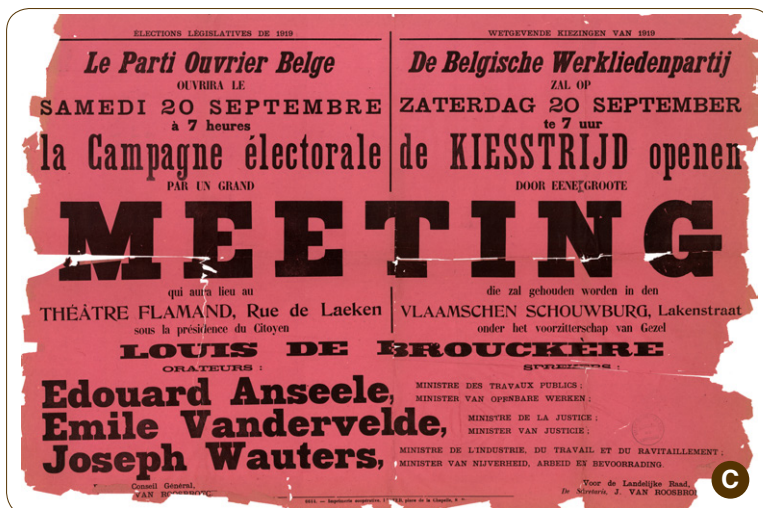
1. Luykx, Th. et Platel, M., *Politieke geschiedenis van België*, Tome 1, p. 290.

2. Luykx, Th. et Platel, M., *Politieke geschiedenis van België*, Tome 1, p. 93.

3. Emmanuel Gerard Frederic Verleden (coll.), *De schaduw van het Interbellum*, p.68.

Néanmoins, la lutte partisane demeure étonnamment paisible. Les principaux hommes politiques sont bien conscients que la collaboration devra se poursuivre après le scrutin, en vue de mener à bien la reconstruction du pays. Ainsi, le combat divise les partis plutôt qu'il ne les oppose⁴.

Entre tous les partis, c'est le Parti ouvrier belge (socialiste) qui montre la plus grande unité de vues. Le programme de ce parti, bien organisé et dirigé, fait consensus⁵.



A. Propagande.

Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds Fauconnier, 3.

B. Affiches électorales 1919.

Archives de la Ville de Bruxelles, EL-1919-1E.

C. Affiches électorales 1919.

Archives de la Ville de Bruxelles, EL-1919-1G.

4. Emmanuel Gerard, *Frederic Verleden* (coll.), *De schaduw van het Interbellum*, p. 68.

5. Emmanuel Gerard, *Frederic Verleden* (coll.), *De schaduw van het Interbellum*, p. 68.

En revanche, le parti libéral s'appuie depuis toujours sur les fédérations d'arrondissement, et sa direction centrale est faible. Cependant, un congrès en juillet 1919 donnera un élan national et apaisera les querelles internes⁶.

Wetgevende Kiesingen van 1919. — Belgische Werkliedenpartij. — Brusseische Federatie

HUURDERS!

De Minister van Justicie had, in naam der regeering, een wetsvoorstel in de Kamer neergelegd om de kleine huurders, die verondersteld werden niet te kunnen betalen, kwijtschelding te schenken van hun achterstallige huishuur.

Wie heeft het wetsvoorstel hardnekkig bekampt ?
HET SENAAAT!

Wie heeft den last van 't bewijzen dat ge niet betalen kunt op uwen rug geschoven ?
HET SENAAAT!

Wie heeft de huishuurwet, door de reactionnaire amendementen van het Senaat verminkt, gestemd ?

De liberale en de klerikale Kamerleden.

Wie zijn diegenen, die zich ingespannen hebben om het kwaad tegen te gaan, door een nieuwe wet voor te stellen, de kontrakten verlengende en de verhooging van de huishuur op 10 per honderd beperkende ?

DE SOCIALISTEN.

Wie heeft, integendeel, de toegelaten vermeerdering op 30 per honderd gebracht ?

De liberale en de klerikale Kamerleden.

Huurders!

Wilt gij den woningsnood doen eindigen ?
Wilt gij dat, door een krachtdadige beweging, de openbare besturen gedwongen worden nieuwe huizen te bouwen, om degenen die afgebrand of stukgeschoten zijn te vervangen ?

Wilt gij dat den Staat, door goedkope woningen aan de beschikking der arbeiders te stellen, de vermeerdering der huishuren tegenga, de eigenaars verplicht hun eischen te verminderen, woningen geve aan diegenen die er geen hebben ?

Versterkt dan de socialistische verlegenwoordiging in het Parlement!

Stemt voor de Kandidaten van de Werkliedenpartij!

LIJST N° 2

Brussel. — Imprimerie Populaire, Hoogstraat, 46. — Telefoon Brussel 5201.

Elections Legislatives de 1919. — PARTI OUVRIER BELGE — FÉDÉRATION BRUXELLOISE

Les TRAMWAYS BRUXELLOIS AUGMENTENT LEURS TARIFS DE CINQ CENTIMES!

Pendant la guerre, ils ont pu cependant mettre **15.000.000 DE FRANCS A LA RÉSERVE.**
Leurs réserves s'élèvent maintenant à environ **46 000.000 DE FRANCS.**

Pour un ménage de quatre personnes, voyageant quatre fois par jour, l'augmentation de dépense annuelle s'élève à **292 FRANCS.**

Cette augmentation de tarifs représente pour l'agglomération bruxelloise (800.000 habitants) un impôt annuel de **10 MILLIONS de francs** dont 5 millions pour le personnel et 5 millions qui viennent s'ajouter aux bénéfices déjà si scandaleux des actionnaires.

TOUS LES SOCIALISTES

à la Chambre, au Sénat et dans les Conseils communaux ont voté **CONTRE CETTE SCANDALEUSE AUGMENTATION.**

Voter pour les Socialistes, c'est voter pour la reprise des Tramways par les communes dans l'intérêt public

N° 2

Bruxel. — IMPRIMERIE POPULAIRE, Rue Haute, 46. — Tél. Brux. 5201

ÉLECTEURS!

VOTEZ tous en tête de la Liste N° 7
sur laquelle figurent les noms de

Adolphe MAX
Maurice LEMONNIER
Jean-Henri DELLEUR

Toustrors Condamnés Politiques
Deportés et Emprisonnés
en ALLEMAGNE

KIEZERS!

STEMT voorop de Lijst N° 7
de namen bevattende van

Adolphe MAX
Maurice LEMONNIER
Jean-Henri DELLEUR

Alle drij Politieke Veroordeelden.
Bannelingen en Gevangenen in DUITSCHLAND

2465. — Soc. Jean. M. VERMEYENBECQ, Imprimeur de l'État, 9, rue de l'Écluse, Bruxelles.

A. B. Affiches électorales 1919.
Archives de la ville de Bruxelles,
EL-1919-6G, EL-1919-11G.

C. Affiches électorales 1919.
Archives de la ville de Bruxelles,
EL-1919-4F.

6. Emmanuel Gerard, Frederic Verleden (coll.),
De schaduw van het Interbellum, p. 69.

Elections Legislatives du 16 Novembre 1919

CANDIDATS LIBERAUX

pour le SÉNAT

MM. **Effectifs :**
Prosper HANREZ, Ingénieur, Sénateur sortant.
Albert POELAERT, Notaire, Président de la Grande Harmonie, Sénateur sortant.
Albert BAUWENS, Notaire, Conseiller communal à Bruxelles.
Omer LEPREUX, Vice-gouverneur de la Banque Nationale.
HUYSMAN VAN DEN NEST, Conseiller communal à Bruxelles, Administrateur de la Société du Canal et des Installations Maritimes.

Antoine DEPAGE, Professeur à l'Université libre, Chirurgien en chef de l'ambulance «Océan» à La Panne.
Edmond ROUFFART, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de Médecine.
Henri-Joseph LEGRAND, Industriel.
Alfred ORBAN, Propriétaire.
Maurice DESPRET, Avocat à la Cour de Cassation.
Adolphe FONTAINE, Industriel, Membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie de Belgique.
Paul DE MOT, Avocat près la Cour d'Appel, Conseiller communal à Bruxelles.
Armand HUYSMANS, Echevin des Finances et des Régies d'Etelles, Conseiller provincial.

MM. **Suppléants :**
Maurice DESPRET, Avocat à la Cour de Cassation.
Adolphe FONTAINE, Echevin des Finances et des Régies d'Etelles, Conseiller provincial.
Paul DE MOT, Avocat près la Cour d'Appel, Conseiller communal à Bruxelles.
Armand HUYSMANS, Echevin des Finances et des Régies d'Etelles, Conseiller provincial.
Edmond ROUFFART, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de Médecine.
Henri-Joseph LEGRAND, Industriel.

VOTEZ pour la Liste N° 7

Wetgevende Kiezingen van 16 November 1919

LIBERALE KANDIDATEN

voor de SENAAAT

MM.
Prosper HANREZ, Ingenieur, uitdierend senator.
Albert POELAERT, Notaris, Voorzitter der "Groote Harmonie", uitdierend senator.
Albert BAUWENS, Notaris, gemeenteraadslid van Brussel.
Omer LEPREUX, Onderbeheerder der Nationale Bank.
HUYSMAN VAN DEN NEST, Gemeenteraadslid van Brussel, Beheerder van Vaart- en Zee-instellingen.
Antoine DEPAGE, Lectoraar aan de Vrije Hoogeschool te Brussel, hoofdhooftheelmeester van het veldhospitaal «Océan» in La Panne.
Edmond ROUFFART, Dokter in geneeskunde, lid der Akademie voor geneeskunde.
Henri-Joseph LEGRAND, Nijveraar.
Alfred ORBAN, grondeigenaar.
Maurice DESPRET, Advokaat der balie van het Verbrekingshof.
Adolphe FONTAINE, Nijveraar, lid der Hoogeraad voor handel en nijverheid van België.
Paul DE MOT, Advokaat bij het Beroepshof, gemeenteraadslid van Brussel.
Armand HUYSMANS, Schepen van Geldwezen en Openbare Ondernemingen, lid der provinciale Raad van Brabant.

MM **PLAATSVERVANGENDE KANDIDATEN :**
Maurice DESPRET, Advokaat der balie van het Verbrekingshof.
Adolphe FONTAINE, Nijveraar, lid der Hoogeraad voor handel en nijverheid van België.
Paul DE MOT, Advokaat bij het Beroepshof, gemeenteraadslid van Brussel.
Armand HUYSMANS, Schepen van Geldwezen en Openbare Ondernemingen, lid der provinciale Raad van Brabant.
Edmond ROUFFART, Dokter in geneeskunde, lid der Akademie voor geneeskunde.
Henri-Joseph LEGRAND, Nijveraar.

STEMT VOOR DE LIJST N° 7

Elections législatives du 16 novembre.

Candidats catholiques pour l'Arrondissement de Louvain

Wetgevende Kiezingen van 16 November.

Katholieke KANDIDATEN voor het Arrondissement Louvain

N° 2

SENAT. — SENAAAT.

Baron Ed. Descamps
sénateur sortant (Louvain)
uitdierend senator (Louvain)

Aug. De Becker-Remy
sénateur sortant
uitdierend senator

A. Delacroix
notaire (Tillemont)
notaris (Thienen)

Suppléant-Plaatsvervanger :

A. Delacroix
notaire (Tillemont)
notaris (Thienen)

N° 2

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS.

Pr. Poulet
représentant sortant (Louvain)
uitdierend volksvertegenwoordiger (Louvain)

F. de Wouters d'Oplinter
représentant sortant (Cortzenaeken)
uitdierend volksvertegenwoordiger (Cortzenaeken)

Osc. Vanden Eynde
conseiller provincial (Gehode)
provincieraadslid (Gehode)

Guill. Vanden Abeele
ingénieur agricole (Heverlee)
landbouwingenieur (Heverlee)

Louis Verheyden
bourgmestre (Oplinter)
burgemeester (Oplinter)

Em. Depetter
industriel (Louvain)
nijveraar (Louvain)

Alph. Tuerlinckx
notaire (Wechter)
notaris (Wechter)

Suppléants-Plaatsvervangers :

Louis Verheyden
Em. Depetter
Alph. Tuerlinckx

KIEZERS !

Zondag aanstaande 16 November, wordt gij ter stembus groepen om uitgesaak te doen over wat de toekomst zal wezen van ons dierbaar België. De hoogste belangen staan op het spel en uwe stemming zal moeten uitmaken of ge ja, of neen, den bloei, de welvaart en den bespouwen van ons land behartigt. Zoo ja, dan stemt ge voor de katholieken, die gedurende 35 jaar de lotsbestemming van het land in handen hebben, en die bijgevolg moeten beloofd worden met eene stemming die hun bewijst dat ze nog immer het algemeen vertrouwen genieten.

Elke kiezer moet en zal zijn plicht doen en die plicht is te stemmen onder

Nummer 2

voor de katholieken, de eenige voorstanders van de gelijkheid voor allen en voor ieder. Houwt dus wat goed is en waag u niet in het onzekere, want ge zoudt kunnen in den afgrond geraken waar ge nooit meer uitkomt.

Dus, allen op 16 November gestemd voor de katholieke lijst, onder

N° 2.

A. B. Affiches électorales 1919. Archives de la ville de Bruxelles, EL-1919-6F EL-1919-14F.

C. Propagande électorale Stadsarchief Leuven, Journal des Petites Affiches, 9/11/1919, p. 379.

Au parti catholique, le combat électoral n'est pas piloté par une direction centrale. Le débat se focalise sur les deux thèmes qui ont suscité l'animosité depuis l'armistice : la démocratisation des listes de candidats et l'acceptation du programme minimum flamand. Cette dernière question concerne surtout la Flandre et Bruxelles, mais la lutte pour la démocratisation, elle aussi, intéresse surtout la Flandre ; les deux sont liées. En Wallonie, on ne verra nulle part de listes dissidentes. En Flandre, le combat électoral est particulièrement virulent et les desiderata des chrétiens-démocrates et des flamingants sont à l'origine de scissions notables⁷.

7. Emmanuel Gerard, Frederic Verleden (coll.), De schaduw van het Interbellum, pp.67-69.

Wetgevende Kiezingen van 16 November 1919.

Vrije Christene VOLKSPARTIJ

Hier **8** *moet gij stemmen*



VERSCHUEREN	Modest, Magazijnier, Anderlecht
DEBOND	Leopold, Landbouwer, Malderen
VANDEVOORDE	Alfons, Smid, Ruybroeck
DEMEYER	Henri, Koopman, Schaarbeek
VANDEN STEEN	Vict. Mandenmaker, Schaarbeek
FOSSELLE	Severin, Brouwersgast, Schaarbeek
VANDEN EËDE	Edoard, Werkman Malderen

PLAATSVERVANGERS :

<i>Vanden Steen</i>	Victor
<i>Vandevoorde</i>	Alfons
<i>Vanden Eede</i>	Edoard

DAENSISTEN!

Mannen, Vrouwen,

De groote dag is daar waarop gij zoolang wacht om de uitbuiters van alle kleur en geur aan de deur te werpen!

Alvorens uwe stem weg te geven ziet wat ge doet. Denkt aan de Vrije Christen Democraten, de volgelingen van Priester Daens, advocaat De Backer, Pieter Daens, enz. gevallen voor 's werkerswelzijn.

Onze lijst is de eenigste werkliedenlijst! Rechtvaardigheid is ons doel. Geen plaatskenschacht.

Weg met hen die ons meer dan 33 jaren hebben bedrogen.

Waakt en worstelt dus voor de zegepraal van nummer 8, daar ligt uwe redding, uw deftig bestaan, en het brood voor vrouw en kinders.

Druk. F. ERVINCK-WILLEMS, Statiestraat **A**.

A. Affiches électorales 1919.
Archives de la ville de Bruxelles,
EL-1919-3H14F.

B. Affiches électorales 1919.
Archives de la ville de Bruxelles,
EL-1919-1H.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 16 NOVEMBRE 1919

PARTI POPULAIRE CHRÉTIEN DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES

Divers groupes composent le PARTI POPULAIRE CHRÉTIEN : les ouvrieres, les agriculteurs, les petits bourgeois et ceux qui défendent les intérêts du peuple flamand.

Chacun des groupes a librement désigné ses candidats qui défendent leurs programmes respectifs, mais, tous les opposés, les instituteurs, les employés, les dévoués, les utiles trouveront dans les candidats du Parti Populaire Chrétien des défenseurs, enthousiastes et dévoués.

Que veut le PARTI POPULAIRE CHRÉTIEN ?

D'établir la liberté pour chaque classe de citoyens de désigner des candidats qui méritent leur confiance. Arriver les camarades ou quelques politiciens de profession veulent imposer leurs candidats à l'immense majorité d'électeurs :

LE PARTI POPULAIRE CHRÉTIEN DÉFEND :

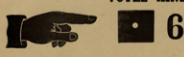
La religion, la famille, la Patrie, le respect de la moralité publique, l'égalité complète des écoles, des langues et des droits politiques, la garantie absolue du droit d'association, les justes revendications de toutes les classes de la société.

N° 6

ELECTEURS VOTEZ TOUS POUR LA LISTE

Lisez, propagez la brochure-programme du PARTI POPULAIRE CHRÉTIEN. Elle contient les revendications spéciales à chacun des groupes qui le composent !

VOTEZ AINSI



1. Van Dievoet Emile
2. Vergels Herman
3. D' Berginon
4. Van den Eynde J.
5. Vieberghe René
6. Verste Louis
7. Van Campenhout Joseph
8. Van Landuyt Richard
9. Van Mieghem Achille
10. Pittois A.
11. Cnops Pierre-J.
12. Cornalis Julien
13. Van Cauwenberghé Félix
14. Gevers Leon
15. Van Avermaet Polidore
16. Horckmans Jean
17. Verbruggen G.
18. Keyserl F.
19. Van Housenove Marinus
20. Chabert Louis
21. Keymolen Amand
22. Van Ongeval Honoré

SUPPLEANTS :

1. Van Mieghem Achille
2. Vieberghe René
3. Van den Eynde Jean
4. Van Landuyt R.
5. Verste Louis
6. Van Campenhout J.

Ouvriers, Agriculteurs, Combattants,
Petits Bourgeois!

Le Parti Populaire Chrétien seul
représente vos intérêts professionnels

Votez tous pour le

N° 6

B



*1-
KONINGRIJK BELGIË
Brussel, 18 december 1919.

Mynheer de Senator,

Ik heb de eer U ter kennis te brengen dat de heer Voorzitter van den Senaat de Hooge Vergadering heeft byeengeroepen voor Dinsdag, 23 dezer, te 2 uur .

De byeenroepingsbrief werd niet gezonden aan de senatoren, voor welke de goedkeuring der geloofsbrieven werd geschorst krachtens de beslissing, door de Vergadering genomen den 16-en dezer.

Volgens een vast gebruik mogen inderdaad de verkozenen, voor welke de goedkeuring der geloofsbrieven werd uitgesteld of voorbehouden, niet aan de werkzaamheden van de Parlementsvergaderingen deelneemen, noch er zelfs zitting hebben, totdat zy den grondwettelyken eed voor het in bediening treden moeten afleggen. Deselfde kennisgeving werd gezonden aan al degenen onder uwe achtbare medeleden, wier geloofsbrieven nog niet goedgekeurd syn.

Gelief, Mynheer de Senator, de betuiging myner hoogachting te aanvaarden .

De Griffier van den Senaat,
Abb.

Den Heer SPILLENBAECKERS,
Senator .

Les élections laissent une situation politique complexe. Si le Parti catholique a perdu sa majorité absolue à la Chambre, il se maintient au Sénat grâce à l'invalidation de huit sénateurs socialistes. (...)

Invalidation de huit sénateurs socialistes.
Archives du Sénat de Belgique,
Service études et documentation,
nr. 1120_20_10.

SÉNAT
DE
BELGIQUE
Bruxelles, le 18 décembre 1919

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le Président du Sénat a convoqué la Haute-Assemblée pour le mardi 23 de ce mois, à 2 heures .

Cette convocation n'a pas été adressée aux sénateurs dont la validation des pouvoirs a été suspendue, par décision de l'Assemblée, en date du 16 de ce mois.

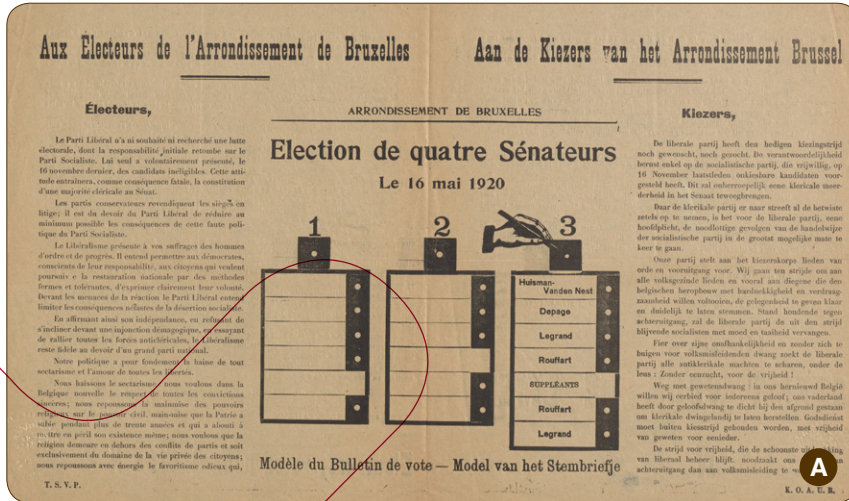
Il est en effet de tradition constante que les députés dont la vérification des pouvoirs a été ajournée ou réservée ne peuvent participer aux travaux des assemblées parlementaires, ni même y siéger, jusqu'au jour où ils sont appelés à prêter le serment constitutionnel préalable à leur entrée en fonctions.

La même notification est adressée à tous ceux de vos honorables collègues dont les pouvoirs ne sont pas encore validés .

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération .

Le Griffier du Sénat,
Abb.

A Monsieur
Sénateur .

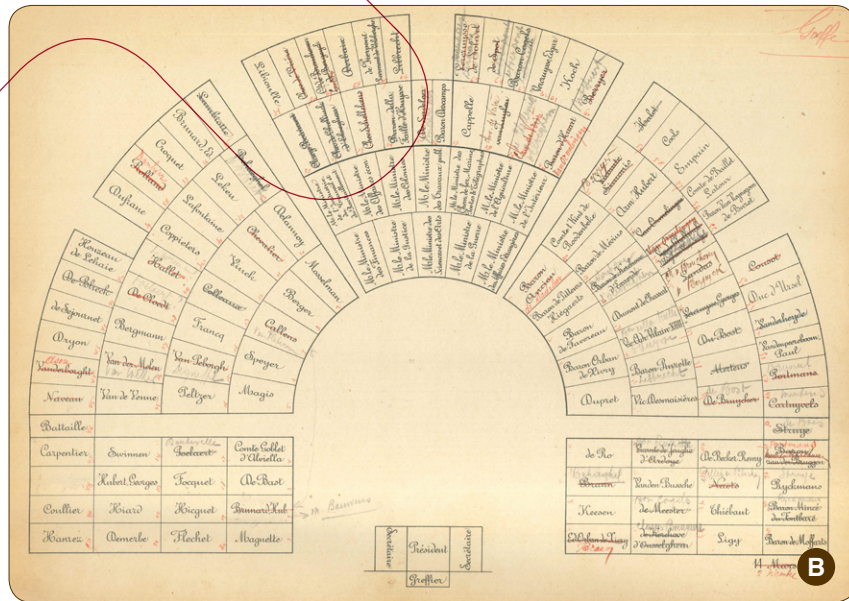


A. Elections complémentaires de mai 1920.

Archives de la ville de Bruxelles, Fonds Fauconnier, 3, 1919.

La droite conserve sa majorité absolue après les élections partielles du 16 mai 1920.

Dans sa nouvelle composition, le Sénat compte 63 catholiques, 43 libéraux, 14 socialistes. (...)



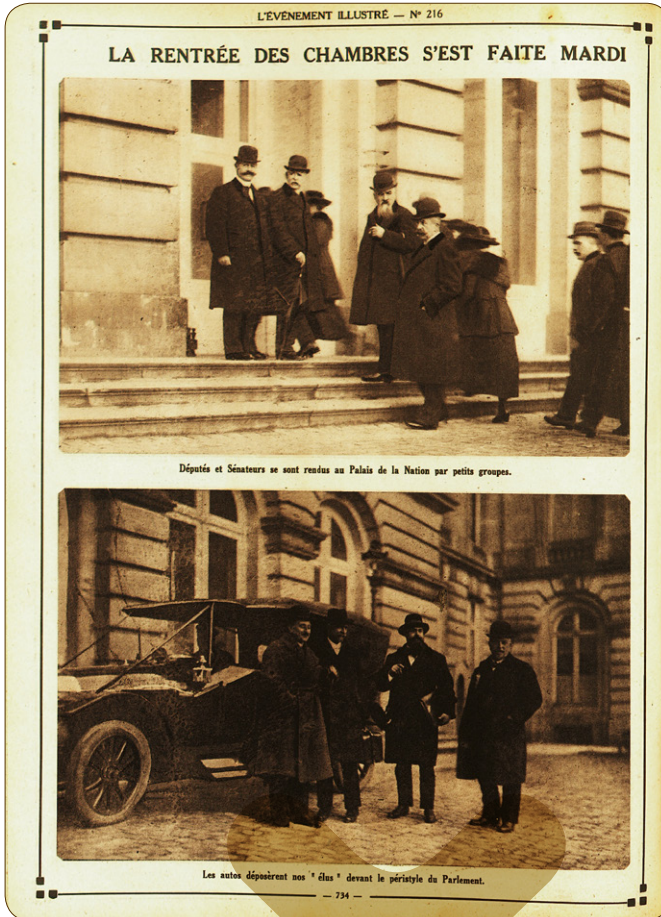
B. Plan de l'hémicycle du Sénat.

Archives du Sénat de Belgique, Service études et documentation : Registre P (greffe), n° 162.

Cela ne reste pas sans conséquences. Les élections au « suffrage universel » ont donné une légitimité nouvelle à l'assemblée aristocratique confiée à un rôle de second plan avant la guerre. Le Sénat joue pleinement son rôle, s'opposant même plusieurs fois, sur des questions cruciales, à la Chambre durant la législature 1919-1921⁹.

9. Idem, pp. 71-73.

Mais l'atmosphère est encore cordiale lors de l'ouverture de la session parlementaire le 9 décembre 1919.



L'Événement illustré.

n° 216, 13 décembre 1919, pp. 734-735.